

QUARANTE-SIXIÈME LEÇON

SOMMAIRE

Liberté de conscience et liberté des cultes : la première, fait interne qui reste, en général, étranger au domaine du législateur ; la seconde, fait externe, qui touche à l'ordre matériel et peut être réglementé. — La religion a toujours été et sera toujours une des pensées dominantes chez l'homme et dans les sociétés civiles. — La philosophie et la religion ne sont pas ennemies.

La religion, berceau des sociétés civiles ; chez les anciens la communauté de culte était le lien des familles, des tribus, des confédérations. La religion était envisagée non comme un devoir, mais comme un droit.

Un système religieux peut être exclusif, propagandiste ou tolérant. — Chez les anciens la religion n'était pas propagandiste, mais plutôt exclusive, et en même temps tolérante dans une certaine mesure. — Motifs qui expliquent la tolérance générale des Romains vis-à-vis des cultes des peuples vaincus et leur intolérance vis-à-vis du christianisme.

Trois grands caractères distinguent le christianisme des anciennes religions : l'universalité, la spiritualité, la charité qui renferme le principe de l'égalité. — La propagande est donc dans sa nature. — Comment de cette conséquence pure et légitime du principe chrétien on a tiré l'intolérance et la persécution.

MESSIEURS,

Nous allons envisager la liberté individuelle dans ses applications d'un ordre plus élevé, nous allons l'envisager dans ses applications au développement des idées et des sentiments moraux de l'humanité, et d'abord dans son application aux croyances religieuses et au culte.

La liberté de conscience et la liberté des cultes ne sont pas absolument une seule et même chose, ce sont deux idées distinctes. La liberté de conscience est un fait interne, la liberté des cultes est un fait externe. Il y a liberté de conscience lorsque nul n'a le droit de s'enquérir des pensées et des croyances religieuses d'un individu, de conjecturer, par induction de tel fait, quelles sont ses opinions religieuses, enfin lorsque nul n'a le droit de contraindre un homme à faire une chose qu'il regarderait comme contraire à ses principes religieux.

Mais, par cela même, on comprend que la liberté de conscience peut exister sans la liberté des cultes. On peut concevoir, en effet, un pays où chacun aurait telles croyances qu'il lui plairait et ne serait en aucune manière troublé dans ces croyances, ni obligé de rien faire qui fût en opposition avec elles, mais où l'on n'aurait pas le droit de professer publiquement son culte, de dresser publiquement son autel. Il y aurait alors liberté de conscience, mais non liberté des cultes. Il y a liberté des cultes quand chacun est libre non-seulement dans ses croyances, mais dans l'exercice de sa religion, quand la faculté de professer publiquement son culte lui est garantie.

Et il est facile aussi de comprendre que, dans leurs rapports avec l'ordre des sociétés civiles, avec les droits et les obligations de la puissance sociale, ces deux libertés peuvent n'être pas exactement sur la même ligne. La première peut être illimitée tant qu'elle se borne aux opinions ; il est même rare que la puissance publique prescrive des actes contraires

à l'opinion religieuse. Ainsi, par exemple, supposez l'opinion religieuse des Quakers qui leur interdit de servir dans les armées et de jurer. La société anglaise n'a pas vu d'inconvénient à les en dispenser ; on a fait de même aux États-Unis. On peut toutefois supposer qu'un très-grand nombre d'individus se trouvaient ainsi dans le cas de refuser le service militaire et qu'il en résultât des inconvénients graves pour l'ordre social ; il est douteux que dans cette hypothèse la puissance publique respectât cette application d'un principe religieux. Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins vrai de dire que la liberté de conscience, en général, est étrangère au domaine du législateur, parce qu'elle ne porte aucune atteinte à l'ordre matériel des sociétés. Il n'en est pas de même de la liberté des cultes. L'exercice d'un culte, la mise en pratique d'une croyance religieuse peut toucher à l'ordre matériel et y porter atteinte même d'une manière très-grave. N'avons-nous pas entendu parler d'une croyance qui armait les parents d'un poignard contre leurs enfants nouveau-nés pour peupler d'une manière plus certaine le royaume des cieux. La liberté des cultes est donc du domaine du législateur et peut être réglementée.

Ces deux libertés ainsi définies, nous voyons que la seconde comprend toujours la première, mais que la première peut exister sans la seconde.

La religion a toujours été et sera toujours une des pensées dominantes chez l'homme et dans toute société civile. Aux époques religieuses, l'humanité s'occupe de la religion pour la cultiver, la pratiquer, la répandre. Arrive-t-il une époque contraire où la no-

tion religieuse s'attiédit, où la religion, au lieu d'être envisagée comme un bienfait, est regardée avec un sentiment hostile ; l'homme s'occupe encore de la religion ; c'est pour l'attaquer, la battre en brèche, mais l'idée religieuse le préoccupe toujours. On s'en occupait au XVIII^e siècle comme au XVI^e siècle. Et même aux époques de transition, aux époques dites d'indifférences, même dans ces jours de lassitude et d'apathie, l'homme s'occupe encore de la religion, ne fût-ce que pour s'étonner de son indifférence, et par cela même il avoue que la religion le préoccupe encore.

Oui, l'homme s'est toujours posé ces grands et éternels problèmes : que suis-je, d'où viens-je, où vais-je ? Il a toujours fait effort pour remonter à la cause de toutes les causes et pour découvrir le but final. C'est en vain qu'une philosophie mesquine et des sciences trop orgueilleuses peut-être de leur connaissance de la surface des choses lui ont dit : « Tu » n'es qu'un morceau de boue, chauffe-toi paisiblement au soleil jusqu'au jour de ta dissolution ; » l'espèce humaine a toujours protesté.

La religion a été la première philosophie des peuples. Les diverses religions formées dans des temps d'ignorance ne furent bientôt plus à la hauteur de l'intelligence, et alors naquit la philosophie proprement dite. Mais il n'y a point de schisme entre la philosophie et la religion. Qui oserait dire que Socrate fut irréligieux, que Galilée fut irréligieux ? La philosophie est une science d'analyse qui marche devant la religion, mais point contre elle. Les tradi-

tions religieuses restent quelquefois un peu en arrière ; mais un jour viendra où la religion et la philosophie se rejoindront pour se confondre dans une union intime et indissoluble.

C'est au sein de la religion que la puissance civile a trouvé son berceau dans le monde ancien comme dans le monde moderne. Le père de famille était le prêtre et le roi de sa famille. Les éléments théocratiques et aristocratiques s'étaient fondus dans la société romaine qu'ils régissaient. Dans la religion se trouvaient l'ordre, la force morale du gouvernement. Un culte commun, tel était le lien des confédérations anciennes. Comme chaque famille, chaque tribu avait ses *sacra*, de même chaque confédération avait les siens. Quant au Dieu commun, le monde ancien ne l'avait pas soupçonné, et dans les livres des philosophes son nom même était un mystère.

Les peuples de l'antiquité absorbaient quelquefois la société civile dans la société religieuse, et l'on avait alors des théocraties ; quelquefois ils l'incorporaient seulement sans l'absorber, et alors la religion se trouvait mêlée à tous les actes de la vie publique et de la vie privée, sans dominer ni exercer de fait la puissance souveraine. C'est ainsi que les choses se passaient à Rome comme en Grèce. C'était donc par la similitude des croyances religieuses et du culte que, dans le monde ancien, on reconnaissait les membres de la même famille, de la même tribu, du même État, enfin ses confédérés. Ainsi, foyer domestique, dieux domestiques des Romains, sacerdoce du patricien suivi de ses clients, enfin ces temples où se

rendaient les peuples confédérés pour faire des sacrifices en commun. Et remarquons-le bien, Messieurs, chez ces peuples la religion était envisagée non comme un devoir, mais comme un droit ; elle était le droit de telle famille, de telle tribu, de tel État, de tels confédérés ; bref, dans le monde ancien, la religion était personnelle, égoïste, comme l'étaient le citoyen et l'État, qui regardaient les citoyens des autres États comme des étrangers, et c'était un progrès quand ils ne les regardaient pas comme des ennemis. La religion faite par l'homme avait été faite à son image ; on n'avait pas le Dieu de l'humanité, on avait le Dieu de son foyer, de sa tribu, la religion était nationale et locale comme les autres institutions.

De cette observation résulte une conséquence qui nous conduit à notre sujet. Un système religieux peut être exclusif, ne pas se communiquer à d'autres, parce qu'il y verrait une profanation ; il peut être propagandiste, parce qu'il croira que la vérité appartient à tout le monde et doit se répandre ; enfin il peut être tolérant, c'est-à-dire ne croyant pas devoir s'armer contre un autre système qui s'élèverait à côté de lui.

Chez les anciens, la religion n'était pas propagandiste, parce qu'elle était locale, parce qu'elle était partie intégrante de la nationalité du pays, et que dès lors il n'y avait aucun stimulant à la propagande. Pourquoi aurait-on cherché à faire partager ses sentiments religieux aux citoyens des autres États, lorsqu'on regardait le culte auquel on était attaché comme une sorte de propriété publique, comme le

caractère distinctif de sa nationalité? Tout au contraire, on devait garder ce culte pour soi et ne pas le communiquer à d'autres. Les anciens n'étaient donc pas propagandistes en fait de religion, ils étaient au contraire exclusifs et en même temps tolérants, mais non toutefois jusqu'au point où on s'est plu souvent à le dire; à cet égard on leur a fait trop d'honneur. L'exclusivisme et l'intolérance, dans certaines limites, sont des faits qui se tiennent, ils sont la conséquence nécessaire de l'incorporation de l'Église dans l'État. Comment aurait-on pensé à la propagande ou à la tolérance lorsque c'eût été en quelque sorte admettre des étrangers aux droits civils et politiques ou s'en exclure soi-même? On n'aurait pas toléré à Rome que le consul, partant pour une expédition quelconque, remplît les formalités religieuses d'usage dans un autre rite que le rite national.

La liberté des cultes, telle que nous la connaissons, ne pouvait exister dans l'antiquité. Sans doute, si l'on veut parler uniquement de la liberté de conscience, il y avait tolérance, quoique, dans certains pays, on s'enquît des opinions, des pensées des citoyens. Cicéron dit quelque part que les augures ne pouvaient se rencontrer sans rire; libre à eux de penser ce qu'ils voulaient de la vanité de leur ministère, mais il ne fallait pas pousser le rire trop loin, et si des opinions contraires aux opinions généralement reçues s'étaient manifestées au dehors et avaient fait effort pour se faire accepter, elles eussent rencontré la plus sévère répression. Ainsi Socrate a été persécuté, condamné, mis à mort, parce

que ses enseignements portaient atteinte à la religion nationale. De même à Rome les premiers chrétiens ont souffert d'atroces persécutions, parce qu'ils attaquaient directement la religion de l'État.

Cependant, a-t-on dit, les Romains donnaient eux-mêmes asile aux dieux des peuples vaincus, et avaient fait du Capitole une sorte de bazar théocratique. Cela est vrai, mais ce fait doit être considéré sous son véritable point de vue. Il y avait là des motifs politiques, c'était un moyen d'incorporer des provinces, des pays, des peuples vaincus. A quelle époque d'ailleurs se produisit ce fait ? Ce n'était pas au temps de Caton l'Ancien, c'était à une époque où la corruption avait envahi l'Empire, où le cancer de l'indifférence rongait déjà les entrailles du paganisme, où l'on ne trouvait dans la religion qu'un moyen de flatter la sensualité humaine, et non plus un moyen de cultiver l'intelligence et d'élever la nature de l'homme. La plus grande révolution qui ait jamais changé la face du monde, l'avènement du christianisme venait renverser cette vieille civilisation fondée sur un principe si évidemment contraire à la morale et à la dignité de l'homme. Voilà ce qui explique le double fait de la tolérance de Rome vis-à-vis des divinités des peuples vaincus, et de son intolérance vis-à-vis du christianisme.

Les questions de liberté de conscience et de liberté des cultes n'avaient donc pas dans le monde ancien l'importance qu'elles ont aujourd'hui. Les hommes étaient casés dans leurs religions nationales, les exceptions se bornaient à quelques penseurs, le besoin

de liberté religieuse ne se faisait point sentir. Mais le christianisme introduisit dans le monde des principes directement contraires à tous les précédents. Il se distingua tout d'abord par trois grands caractères inconnus dans les religions anciennes : l'universalité, la spiritualité, la charité qui renferme en elle-même le grand principe des sociétés modernes, l'égalité. Les religions anciennes étaient locales, le christianisme embrasse toute l'humanité ; les dieux des anciens étaient les dieux du pays, le Dieu des chrétiens n'est pas le Dieu des Juifs, des Romains ou des Grecs, c'est le Dieu de l'univers ; les religions anciennes regardaient comme des étrangers ou comme des ennemis ceux qui ne leur appartenaient pas, la religion nouvelle regarde tous les hommes comme des frères, elle s'annonce comme venue également pour le salut du juif et du païen, du barbare et de l'homme civilisé. Les religions anciennes s'occupaient surtout du matériel ; le christianisme, représenté par des esprits supérieurs, par Pierre, par Paul, par Jean, proclame que son règne n'est pas de ce monde, que ce n'est pas le culte des choses matérielles qui peut assurer le salut, mais la pureté de l'âme. Il dit hautement : « Rendez à César ce qui est » à César ; ne troublez pas les gouvernements établis. » Le christianisme dit enfin : « Aimez-vous » les uns les autres ; ne faites pas à autrui ce que » vous ne voudriez qui vous fût fait à vous-même et » faites à autrui tout ce que vous voudriez qu'on » vous fît à vous-même. » Telle était la religion nouvelle ; elle s'adressait au monde tout entier par

son caractère d'universalité ; elle s'adressait à notre plus noble nature par la spiritualité ; enfin elle s'adressait au sentiment le plus vif et le plus pur de l'homme par la charité.

Cette grande révélation (car nous ne pouvons lui donner un autre nom) ne voulut pas s'imposer comme une nécessité immédiate, comme une loi humaine, elle ne voulut pas anéantir la liberté de l'homme, elle voulut être acceptée par le choix spontané des êtres libres, moraux, responsables auxquels elle s'adressait. C'était donc à l'homme de se l'approprier, de la développer, de lui faire produire ses conséquences. Mais l'homme porte avec lui les faiblesses de sa nature ; le christianisme ne pouvait échapper aux souillures de ce contact. Les religions anciennes étaient exclusives, le christianisme est une religion de propagande, cela est dans sa nature, la propagande est la conséquence vraie, pure, légitime de son principe. L'homme en a tiré une autre : l'intolérance et la persécution. Cette vérité éternelle, universelle, de tous les temps et tous les pays, on crut qu'elle devait être communiquée, imposée par la force. Le dogme de l'unité chrétienne ne fut pas compris. On voulut faire de la religion un moyen de nationalité politique, un moyen d'incorporation à la manière des anciens. Ce que recommandait la religion, c'était l'unité des esprits, des âmes, dans les mêmes sentiments de fraternité et de charité. On voulut y voir autre chose ; on aspira au partage de la puissance publique et l'Église se confondit avec l'autorité civile. La hiérarchie établie au sein de la société chrétienne contri-

bua beaucoup à la reconstruction du monde politique au moyen âge, à cette époque où les invasions des barbares n'avaient laissé partout que des ruines. Mais il n'y avait là pourtant qu'un concours indirect et dont on ne pouvait conclure, comme on le fit plus tard, qu'il ne devait y avoir dans le monde qu'un seul État où le pape serait le souverain avec les rois pour lieutenants. Vaine et frivole prétention que quelques jeunes esprits voudraient reproduire parmi nous ! L'unité chrétienne n'est dans l'Évangile que l'unité de la cité éternelle et non l'unité de la cité mondaine ; c'est la réunion des intelligences et des âmes et non la réunion des États.

C'est pour avoir méconnu cette vérité que l'on a rendu notre religion souvent intolérante et persécutrice. Des luttes déplorables furent la conséquence de cette erreur : luttes des chrétiens contre ceux qui ne l'étaient pas, luttes des différentes sectes chrétiennes entre elles, lutte du pouvoir ecclésiastique contre les pouvoirs civils, et enfin, par une réaction nécessaire, lutte des pouvoirs civils contre le pouvoir ecclésiastique.